

La SCCV et la commande publique

Animation

Léa GASNIER (19 mars)
Consultante Formatrice
Commande publique et
construction

Hélène FAVIER (9 sept.)
Consultante formation
Droit de la construction et
commande publique

Durée

3 h 30 sur 1 matinée

Délais d'accès

Inscriptions closes à J-15
Facturation des annulations à
partir de J-15 (voir CGV p. 6)

Tarif

• **Coop** : Prise en charge
Sous conditions. Facturation en
cas d'annulation < 15 j.

• **Hors Coop** : 325,00 € TTC
Prix /pers. Stagiaires issus d'OLS
ou travaillant pour des Coop'Hlm

Sessions 2024

19 mars • 9h-12h30
@ Distanciel

9 septembre • 9h-12h30
@ Distanciel

Présentation

Dans un contexte où l'acquisition de terrains s'avère toujours plus complexe, la mise en place de partenariats avec des acteurs privés est de plus en plus plébiscitée. Dans le paysage des outils partenariaux, apparaît la Société Civile de Construction-Vente (SCCV). Malgré l'intérêt grandissant des organismes Hlm à l'égard de cet outil, la prise de participation dans une SCCV interroge vis-à-vis des règles de la commande publique notamment. Cette formation abordera la SCCV dans son ensemble : ses enjeux, la compréhension de ce qu'est une SCCV, son organisation...

Objectifs pédagogiques

- Expliquer les règles (du CCH et du CCP) et écueils relatifs aux SCCV ;
- Différencier les SCCV des autres principaux montages immobiliers ;
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques dans l'optique de prendre des parts dans une SCCV.

Public

Dirigeant.e • Responsable Accession • Monteur/euse d'opérations • Juriste • Responsable d'opération • Chargé.e d'opération • Responsable programme.

Prérequis

Aucun prérequis.

Méthodologie et évaluation

- Exposé didactique
- Cas pratiques et échanges entre apprenants
- Quiz
- Évaluation du positionnement, des acquis et du niveau de satisfaction des apprenants par le biais de quatre questionnaires en ligne

Programme

1- Définir les SCCV et les distinguer des autres montages

- Distinguer la SCCV Accession sociale de la SCCV « Loi Alur »
- Cibler les avantages et inconvénients des SCCV
- Distinguer les SCCV des autres principaux montages immobiliers

2 - Prendre des participations dans une SCCV

- S'assurer de la compétence de votre organisme pour le projet au regard des règles du CCH
- Choisir votre associé
- Lever les freins de la commande publique
- Acquérir les logements

3 - Devenir associé d'une SCCV

- Connaître le cadre juridique
- Prendre les précautions juridiques et opérationnelles pour assurer le succès du projet



Inscription - Accessibilité - Renseignement

07 63 47 37 68

formations@arecoop.fr



www.arecoop.fr